



**PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil de section du
Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 8 décembre 2021 en présentiel et à distance (TEAMS)**

Étaient présents :

La bâtonnière
La première conseillère
La secrétaire-trésorière

Me Sandra Éthier
Me Nathalie Samson
Me Véronique Picard

Les conseillers

Me Derrek Giroux-Lacasse
Me Andréanne Laberge
Me Marc-Olivier Langlois

La représentante Jeune Barreau

Me Corinne Brousseau

Était absente :

La conseillère

Me Cassandra Neptune

1. Ouverture de l'assemblée

Me Sandra Éthier déclare l'assemblée ouverte à 17:36, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20211208-01

Re : adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Me Nathalie Samson, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances 5.1. Les dépenses et les entrées
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi 6.1. Comité Formation – Me Laberge

6.2. Exercice illégal – Me Giroux-Lacasse
6.3. Communications-Journal – Me Langlois
6.4. Informatique – Page Facebook – Site web - Me Langlois
6.5. Justice dans le Nord – Me Neptune et Me Samson (remis en janvier) 6.5.1. suivi au plan de travail
6.6. Comité du jeune Barreau – Me Brousseau
6.7. Comité de liaison – Me Éthier et Me Samson 6.7.1. Cour du Québec 6.7.1.1. Nord 6.7.1.2. Sud - Petites créances 6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance – Me Éthier
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Comité mise aux normes du palais de justice de Rouyn-Noranda - Me Éthier
7.2. Comité congrès 2022 (21 et 22 avril 2022 – Amos)
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Langlois
8.2. Comité sur le système de justice au Nunavik – Me Neptune et Me Samson
8.3. Comité des 4 régions – Me Éthier
9. Association des avocats de province
10. APAAQ
11. Changement de nom Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
12. Assermentations
13. Activités de la bâtonnière (tableau) – Me Éthier
14. Correspondances (tableau) - Me Éthier
15. Varia 15.1. Adoption cotisation 2022-2023 15.2. Assurance responsabilité Promutuelle 15.3. Assurance des administrateurs et dirigeants
16. Prochaine réunion : 26 janvier 2022
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021

Résolution 20211208-02

Re : adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021

Sur proposition de Me Nathalie Samson, appuyé par Me Derrek Giroux-Lacasse, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi requis.

5. Finances

Me Picard n'a pas été en mesure de transmettre aux membres le tableau explicatif des dépenses effectuées depuis le 27 octobre dernier. Elles sont expliquées verbalement.

Lors de la dernière séance, les dépenses effectuées entre le 1^{er} avril 2021 et le 27 octobre 2021 avaient été expliquées aux membres, mais n'avaient pas été approuvées.

Résolution 20211208-03

Re : adoption des dépenses

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, il est résolu d'adopter les dépenses effectuées entre le 1^{er} avril 2021 et le 8 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Me Picard informe les membres des démarches qu'elle a faites dans le but de modifier les personnes responsables des comptes à la banque TD. Devant les difficultés rencontrées à la banque TD, il est discuté d'entreprendre des démarches pour changer d'institution bancaire et de plutôt confier nos avoirs à la caisse Desjardins.

Me Picard se chargera également de vérifier auprès de la nouvelle institution financière Desjardins s'il est possible de facilement changer les personnes responsables aux comptes. Dans le cas contraire, il serait pertinent de vérifier auprès de la Banque Nationale. L'objectif étant de ne plus avoir de difficulté à faire ce changement étant donné que le responsable de ce poste peut être amené à changer régulièrement.

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Trois (3) formations ont été dispensées le 8 décembre dernier. Les formations étaient intéressantes et ont mené à de beaux échanges. Toutefois, seulement douze (12) personnes se sont inscrites aux formations.

La préparation d'une journée de formation nécessite environ trente (30) heures de travail pour les organisateurs. Il y a maintenant plusieurs formations offertes en ligne et plusieurs sont gratuites.

Résolution 20211208-04

Re : abolition des formations d'octobre et février

CONSIDÉRANT le contexte pandémique;

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec offre plusieurs formations en ligne;

CONSIDÉRANT que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue offre minimalement douze (12) heures de formation par année à ces membres lors de la rentrée judiciaire et de son congrès annuel;

CONSIDÉRANT que l'organisation des formations requière une charge de travail considérable;

CONSIDÉRANT que le taux de participation des membres du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue aux formations offertes aux mois d'octobre et de février est très faible;

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé par Me Véronic Picard, il est résolu d'abolir les formations d'octobre et de février et de dispenser des formations à nos membres uniquement lors de la rentrée judiciaire ainsi que lors du congrès annuel du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité.

Les membres seront avisés lors de la prochaine assemblée générale de cette décision prise par le conseil de section.

6.2. Exercice illégal

Me Giroux-Lacasse indique qu'il n'y a rien à signaler.

6.3. Communications-Journal

La parution de décembre sortira bientôt. Il est intéressant de constater que des membres qui n'ont pas l'habitude d'écrire des textes pour le journal ont transmis un article à Me Kélada.

6.4. Informatique – page Facebook

Me Langlois indique avoir reçu une première version du site internet et l'avoir transmise à Me Éthier et Me Picard pour commentaires. Me Éthier a déjà fait

parvenir ses commentaires à Me Langlois. Il ne manque donc que ceux de Me Picard.

Me Langlois mentionne qu'il manque encore des photos. L'ensemble des procès-verbaux des séances du conseil ont été envoyés à Me Langlois.

Me Picard souligne que la carte des communautés nordiques est incomplète puisqu'elle ne contient aucune des communautés crie. Me Picard fera parvenir une carte plus représentative à Me Langlois.

Me Éthier n'a pas été en mesure de discuter avec la bâtonnière de Québec pour savoir comment ils ont établi leur charte des montants à exiger des partenaires. Elle tentera de la contacter pour la prochaine rencontre.

6.5. Justice dans le Nord

En l'absence de Me Neptune, aucun sujet discuté.

6.6. Comité du jeune Barreau

Me Brousseau précise que le Jeune Barreau souhaiterait avoir sa propre structure et ne pas relever directement du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Sa mission serait de veiller aux intérêts de ses membres et non pas à ceux du public. Pour les aider, le comité du jeune Barreau va demander aux autres sections de leur transmettre leurs actes de constitution. Me Samson souligne qu'elle comprend la volonté du jeune Barreau, mais se demande si le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue devra les financer et si oui, de quel ordre sera ce financement. Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation quant au coût que pourrait engendrer une telle démarche.

Me Corinne Brousseau précise qu'elle entend bien la préoccupation du conseil et nous expose qu'il ne s'agit pas d'une décision définitive, mais que le jeune Barreau est à regarder cette possibilité.

Les membres indiquent ne pas être contre l'idée, mais souhaitent avoir davantage d'informations au niveau de la mission de cette nouvelle structure et de son mode de financement.

6.7. Comité de liaison

Cour supérieure

Me Éthier n'a pas relancé les membres du comité puisque le greffe est en pleine restructuration. Il y a de nombreux changements à différents niveaux alors il est préférable d'attendre.

Cour du Québec

Lors des comités passés, la création de différentes Tables de concertation a été demandée. Les Tables suivantes seront finalement créées :

- Table DPJ sud
- Table DPJ Nunavik
- Table criminelle Nunavik

Pour le moment, la création de la Table DPJ Eeyou Istchee est suspendue.

Me Samson indique qu'il y a une rencontre prévue le 7 janvier 2022 afin de présenter l'organisme Mino. Toutefois, elle n'a toujours pas eu de nouvelle de Me Bourget pour savoir les sujets qu'il souhaite voir mettre à l'ordre du jour.

Me Samson demande s'il est nécessaire que des procès-verbaux soient rédigés pour chacune de ces Tables. Nous croyons que pour la pérennité de l'information, il est important de conserver des traces écrites.

Petites créances

Me Langlois n'a pas participé à la rencontre du 12 novembre dernier. Il a toutefois fait suivre un sujet aux membres du comité. Il s'est plaint du fait que les médiateurs en région n'étaient pas utilisés pour faire de la médiation aux petites créances.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Me Picard fera parvenir un courriel aux membres afin de les inviter à soumettre des candidatures pour ses deux distinctions.

Me Éthier contactera les membres du comité de sélection afin qu'une première rencontre soit initiée.

7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : aucun suivi

7.1. Comité mise aux normes du palais de justice de Rouyn-Noranda

Me Éthier indique qu'il y a eu du nouveau. Me Barrette a fait une entrevue à ce sujet. De plus, elle nous informe que ce dernier suit de très près ce dossier pour nous.

7.2. Comité congrès 2022 (21 et 22 avril 2022 – Amos)

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 22 avril 2022.

8. Comités hors Barreau

8.1. Pratique privée

Par l'entremise de Me Alexandra Bourgeois, nous sommes informés des objectifs de ce comité :

1^{er} objectif : Pouvoir compter sur la participation des membres;

2^e objectif : La modernisation de la justice;

3^e objectif : Proposer des modifications;

4^e objectif : Agir à titre de conseil au niveau de la santé mentale des avocats.

Me Langlois s'assurera d'obtenir un suivi des activités du comité de la part de Me Bourgeois.

8.2. Comité sur le système de justice au Nunavik (Barreau du Québec)

En l'absence de Me Neptune, ce sujet est reporté à la prochaine rencontre.

Il sera important que Me Neptune prépare un résumé de la dernière rencontre de ce comité pour la prochaine séance du conseil. Me Éthier et Me Samson doivent avoir en mains toutes les informations pertinentes pour leur rencontre de février.

8.3. Comité des 4 régions

Me Éthier n'a pas reçu le procès-verbal de la première rencontre et le comité ne s'est pas réuni depuis.

9. Association des avocats et avocates de province

Me Éthier n'a pas contacté Me Bonin afin d'obtenir les réponses à nos interrogations. Elle vérifiera s'il est urgent de passer la résolution. Si tel est le cas, nous convoquerons une assemblée extraordinaire. Dans le cas contraire, nous attendrons à l'AGA d'avril. Il s'agira d'une consultation des membres. S'ils

sont d'accord, nous adopterons la résolution. S'il y a des résistances exprimées, le conseil de section devra prendre une décision.

10. APAAQ

Me Langlois n'a pas eu de suivi de Me Grygiel.

Me Julie Auger a contacté l'association pour obtenir une facture et un reçu puisque les avocats de son bureau ont été cotisés automatiquement sur leur carte de crédit. Elle a obtenu comme réponse qu'il était désolé de la situation et que l'association était en changement de gestionnaire et qu'il était en train de modifier le processus de renouvellement afin que les paiements ne se prélèvent plus automatiquement.

11. Changement de nom du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Me Samson a écrit à Me Julien Beaulieu et lui a parlé à deux reprises. Il ne sait pas si une résolution a été adoptée par le Barreau du Québec afin d'approuver notre demande, mais il réitère que celle-ci a été acceptée par les membres.

Nous ignorons toujours où nous en sommes rendus avec notre demande. Me Samson contactera à nouveau Me Beaulieu afin de savoir qui est responsable de notre demande de changement de nom afin de savoir quelle est la prochaine étape.

12. Assermentations

Aucune assermentation n'a été faite depuis la dernière rencontre.

Me Samson procédera à l'assermentation de Roxanne Bouchard le 14 janvier prochain. Me Éthier a également une assermentation de prévue en mars.

13. Activités de la bâtonnière

Me Éthier fera parvenir le tableau des activités à Me Picard.

14. Correspondances

Me Éthier fera parvenir le tableau des correspondances à Me Picard.

15. Varia

15.1. Adoption cotisation 2022-2023

Me Picard explique la façon dont la cotisation avait été déterminée l'année dernière soit en fonction de l'augmentation du coût de la vie et de la situation financière de notre section. Une vérification sur internet démontre que l'augmentation du coût de la vie est actuellement de 4,7 % au Canada, mais de 5,3% au Québec.

Résolution 20211208-005 **Re : cotisation 2022-2023**

ATTENDU QUE la cotisation des membres pour l'année 2021-2022 était de 182,14\$ pour les membres du Barreau et à 22,57 \$ pour les avocats à la retraite ;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est en bonne santé financière ;

ATTENDU QUE l'augmentation du coût de la vie au Québec est de l'ordre de 5,3% ;

Sur proposition faite par Me Sandra Éthier, appuyée par Me Derrek Giroux-Lacasse, secondée par Me Corinne Brousseau, il est résolu :

- QUE la cotisation des membres pour l'exercice 2022-2023 soit augmentée de 3 % ;
- QUE la cotisation pour l'exercice 2022-2023 soit établie à 187,60\$ pour les membres et à 23,25\$ pour les membres à la retraite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ;
- QU'une possibilité de payer la cotisation en un seul ou deux versements soit offerte aux membres, à l'exception des avocats à la retraite, et ce sans frais ;
- D'imposer des frais administratifs de 6.70\$ pour les membres payant leur cotisation en neuf versements, soit une augmentation d'un dollar par rapport à l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité.

15.2. Assurance responsabilité Promutuelle

Nous n'avons pas reçu la nouvelle police pour l'année qui vient. Nous convenons de l'approuver sur réception si le montant de celle-ci est inférieur à 600\$.

15.3. Assurance des administrateurs et dirigeants

Nous nous questionnons à savoir si nous devons contracter une assurance responsabilité en étant administrateurs du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Il appert que ce n'est pas nécessaire puisque nous sommes couverts par le Fond d'assurance du Barreau du Québec. Voir le lien suivant : [Assurance pour la responsabilité des administrateurs et dirigeants - Pour les avocats | FARPBQ.](#)

16. Prochaine réunion :

La prochaine séance du conseil de section se tiendra le 26 janvier 2022 à 17h30 à distance par l'application TEAMS.

17. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Andréanne Laberge, appuyée par Me Derrek Giroux-Lacasse, l'assemblée est levée. Il est 20 :03.

Me Sandra Éthier
Bâtonnière

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 26 janvier 2022.